



COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 décembre 2024 Procès-verbal *****

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 12 Votants : 12 Procurations : 3
--

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le onze décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry - BROHAN Paul – DRUGEON Marie Christine
GAUCHER Aline - HUGUEL Yves - JÉHANNO Stéphane - LE CARS Yannick
MANHÈS Christine - PANHALEUX Firmin - PIQUET Joseline - POSSÉMÉ André

Absents excusés : LEBEDEFF William - MONNIER Régis - NEVOUX Claude

Pouvoir : LEBEDEFF William à POSSÉMÉ André - MONNIER Régis à BONNE Dominique - NEVOUX Claude à PIQUET Joseline.

Secrétaire de séance : MANHÈS Christine



Date d'affichage en mairie : le 20 décembre 2024

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 19 décembre 2024



Le Procès-verbal du 29 octobre 2024 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil le rajout à l'ordre du jour du point ci-dessous :

- *Acquisition véhicule service technique*

Les membres du Conseil valident le point ci-dessus.

<ul style="list-style-type: none">- Adoption PV du 29 octobre 2024- Finances : Tarifs communaux- Finances : Exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget- Finances : Reste à Réaliser- Administration Générale : Création d'une page Facebook- Acquisition radar pédagogique- Convention financière avec Questembert Communauté pour financement poste de chargé de projet mutualisé (Mobilité)	<ul style="list-style-type: none">- Renouvellement contrat défibrillateur- Annule et remplace délibération 2024-05-07 Maintenance Morbihan Energie « éclairage public »- SIAEP : rapport du service année 2023- Acquisition véhicule service technique- Questions diverses
--	--

2024-12-01 - Finances : tarifs communaux.

Comme chaque année, il convient de fixer les différents tarifs communaux pour 2025. Lors de la réunion d'adjoints du 3 décembre et suite à la commission finances qui s'est déroulée le 17 décembre 2024, il est proposé les tarifs divers communaux, comme indiqué ci-dessous :

Tarif divers communaux

Désignation (les montants sont ttc)	2025
Tarif Photocopies A4	0.25 €
Tarif Photocopies document administratif	0.18 €
Tarif Photocopies A4 R/V	0.35 €
Tarif Photocopies A3	0.35 €
Tarif Photocopies A3 R/V	0,55 €
Corde de bois Tout Venant à faire	60.00 €
Corde de bois Chêne à faire	70.00 €
Corde de bois Tout Venant faite en 1m livré sur la commune	180.00 €
Corde de bois Chêne faite en 1 m livré sur la commune	220.00 €
Buse Ecobox en 6 m livrée posée (facturation minimum 1h de pose) diamètre 300	170.00 €
Buse Ecobox en 6 m à prendre	100 € + transport
Remblai	Tarif carrière + transport
Confection d'un regard	100.00 €
Transport sur la commune/heure	45.00 €
Location 1 table et deux bancs – ancienne table	6.00 €
Location 1 table et deux bancs – nouvelle table	7.00 €
(avec caution de 300 € particuliers et associations)	300.00 €
Occupation du domaine public « vente déballage » à l'année	50.00 €
Occupation du domaine public avec utilisation de l'électricité à l'année	90.00 €
Occupation du domaine public « vente déballage » avec utilisation de l'électricité à la journée	15.00 €
Occupation du domaine public avec utilisation de l'eau et de l'électricité à la journée	25.00 €

Tarif location salle polyvalente

SALLES CONCERNÉES	2025	
	ST Gravé	Communes Extérieures
Petite Salle 2 jours Hiver (01/11 au 30/04)	175.00 €	200.00 €
Petite Salle 2 jours Été (01.05 au 30.10)	110.00 €	130.00 €
	-----	-----
Grande Salle 2 jours Hiver (01.11 au 30.04)	360.00 €	390.00 €
Grande Salle 2 jours Été (01.05 au 30.10)	260.00 €	280.00 €
	-----	-----
Salle pour vin d'honneur journée	80.00 €	90.00 €
Salle pour animation. Associations ST Gravé	60.00 €	100.00 €

Caution location Particuliers et Associations de 1 000 euros et caution ménage de 150 €.
Caution pour les associations (pour le prêt : salle – tables – vaisselle) : 1 500 €.
Ménage (nettoyage du sol) : seulement hors période scolaire : Forfait : 100 € (non compris :

déchets évacués, tables et chaises rangés, vaisselle lavée et lave-vaisselle nettoyé)
La salle est mise à disposition pour les obsèques à titre gratuit.

Tarif location vaisselle aux particuliers

Désignation	2025
50 couverts (verre/assiette/couteau/fourchette/cuillère)	20.00 €
100 couverts (verre/assiette/couteau/fourchette/cuillère)	40.00 €
150 couverts (verre/assiette/couteau/fourchette/cuillère)	60.00 €
200 couverts (verre/assiette/couteau/fourchette/cuillère)	80.00 €
50 gobelets St Gravé	10.00 €
100 gobelets St Gravé	20.00 €
Gobelet à l'effigie de la commune (rendus lavés et séchés)	

Location de vaisselle possible uniquement avec la location de la salle pour les particuliers.

Pichets, saladiers, ustensiles de service mis à disposition sur demande si couverts réservés

Tarif pour casse ou perte de vaisselle

Désignation	2025
Verre empilable 20 cl	0.50 €
Flute 10 cl	1.30 €
Assiette filet bleu plate Ø 155 mm	2.30 €
Assiette filet bleue creuse et plate Ø225 mm	3.30 €
Couteau table inox	0.60 €
Fourchette table inox	0.30 €
Cuillère table inox	0.30 €
Cuillère café inox	0.30 €
Couteaux steak manche noir	0.80 €
Louche inox Ø14 cm	15.00 €
Ecumoire inox Ø18 cm	18.00 €
Broc 100 cl	2.20 €
Saladier	5.40 €
gobelets effigie de la commune	2.00 €

Tarif concessions cimetière

CONCESSIONS	2025	
		Pour un renouvellement
Pour 15 ans	70 €	70 €
Pour 30 ans	140 €	140 €
Pour 50 ans	230 €	230 €
COLUMBARIUM		
Case urne 15 ans	427 €	320 €
Case urne 30 ans	746 €	600 €

Les montants seront revus lors des travaux de l'extension du cimetière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, valident les tarifs ci-dessus pour l'année 2025

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2024-12-02 - Finances : exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

Cette délibération va permettre de mandater les dépenses d'investissement non comprises dans les restes à réaliser 2024. En effet, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année N + 1, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour l'année 2025, ces inscriptions sont les suivantes :

Budget commune

Section d'investissement dépenses	Budget 2024	¼ crédits
231 – opération 12 réhabilitation mairie	430 000.00	107 500.00
203 – frais études (garderie-voirie)	60 000.00	15 000.00
2183- installation matériel informatique	1 700.00	425.00
231– construction et voirie	263 000.00	65 750.00
2188 – autres immobilisations corporelles	5 000.00	1 250.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	759 700.00	189 925.00

Budget commerce

Section d'investissement dépenses	Budget 2024	¼ crédits
231– construction	2 000.00	500.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 000.00	500.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2024-12-03 - Finances : Restes à réaliser.

Certaines dépenses et recettes n'ont pas été exécutées, il convient de déterminer les restes à réaliser à reporter sur le budget 2025 comme ci-dessous :

Budget commune

Dépenses investissement :

c/2157 matériel et outillage : 25 000 € (véhicule)
c/231 constructions : 8 652 € (travaux logement Belgo)
Pour un total : 33 652 €

Recettes investissement :

c/13461 subvention département pst : 19 666.20 € (logement 1er place de l'Eglise)
Pour un total : 19 666.20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise de passer en restes à réaliser, les montants tels qui sont présentés ci-dessus**

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2024-12-04 – Administration générale : Création d'une page Facebook

La Commune souhaite créer une page Facebook sur lequel seront publiés les diverses informations communales, intercommunales et de la préfecture du Morbihan. Y seront également publiées les différentes réalisations des enfants de la garderie et des ateliers de la médiathèque. Les parents seront appelés à donner leur autorisation pour les visuels de leurs enfants.

Ce compte sera encadré par des administrateurs (un élu et deux agents). Aucun commentaire ne pourra être laissé sous les publications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise la création de cette page Facebook à compter du mois 1^{er} janvier 2025**

(Pour : 14 - contre : 1 (Paul BROHAN) - Abstention : 0)

Une charte va être travaillée lors de la prochaine commission communication.

Acquisition de radar pédagogique

Monsieur le Maire informe les membres de la possibilité d'acquérir un radar pédagogique pour la commune.

Il est demandé de se renseigner sur la possibilité d'un achat groupé entre deux communes ou par Questembert Communauté.....*Monsieur le Maire va se renseigner.*

2024-12-05 – Convention financière à la participation de la commune pour le financement du poste de chargé de projet mutualisé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des voies cyclables sur le territoire communautaire

En octobre 2023, la commune a désigné un référent mobilité (Aline GAUCHER) mais il n'a pas été délibéré sur la partie financière du recrutement du chargé de projet mutualisé entre Questembert Communauté et les communes membres.

Il est exposé que, dans le cadre de l'adoption d'un schéma directeur cyclable en 2022 au sein de Questembert Communauté, les élus ont souhaité mettre en œuvre les actions y figurant notamment l'aménagement d'un réseau d'une cinquantaine de kilomètres sur le territoire communautaire. Il a été convenu de recruter un agent au sein de Questembert Communauté. M. Robin GERVOT, chargé de mission mobilité voies cyclables a été recruté. Ce poste a été conclu sur 3 ans et sera financé à hauteur de 50 % par Questembert Communauté et 50 % par les communes membres au prorata du nombre d'habitants (DGF 2023).

Pour la commune de Saint Gravé le coût estimé sur 4 années est de 1 853.28 € (2023 : 180.15 € - 2024 : 618 € - 2025 : 618 € - 2026 : 437.61 €).

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

- **Valide les montants ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec Questembert Communauté.**

(Pour : 12 - contre : 3 (Paul BROHAN- Joseline PIQUET-Claude NEVOUX) - Abstention : 1 (Firmin PANHALEUX))

2024-12-06 – Défibrillateur renouvellement contrat

Le contrat de maintenance du défibrillateur est arrivé à échéance au 31 octobre, il s'agit de le renouveler pour une durée de 5 ans. Montant annuel 510 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat**
(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

Il est demandé de se renseigner sur la possibilité d'avoir une formation à la manipulation de l'appareil, organisée par le prestataire, chaque année.

2024-12-07 – Annule et remplace la DELIBERATION 2024-05-07 Morbihan Energie : Maintenance de l'éclairage public – suite à une erreur matérielle.

Suite à une erreur matérielle, Il convient d'annuler la délibération prise lors du conseil Municipal du 14 mai et la refaire comme présenté ci-dessous.

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1321-1 à L.1321-9, L.2212- 1, L.2212-2 et L.5212-26 ;
- le code de l'environnement ;
- la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat en date du 8 novembre 2019 ;
- la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- les arrêtés préfectoraux en date du 12 juin 2018 et du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- les statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan (usuellement dénommé « Morbihan Energies ») et en particulier leurs articles 2.2.1 « *Eclairage public* » et 3 « *Modalités de transfert des compétences à caractère optionnel* » ;

Monsieur le Maire expose :

Morbihan Énergies, est un syndicat mixte fermé régi par le code général des collectivités territoriales et ses statuts modifiés par arrêté préfectoral du 28 octobre 2019. Il exerce une compétence fondatrice et fédératrice, l'électricité (article L. 2224-31 du CGCT et article 2.1 des statuts de Morbihan Energies) et propose à ses membres des compétences à la carte (article 2.2 des statuts). A ce titre, notre commune a transféré les compétences "Electricité" : Infrastructures de charge pour les véhicules électriques », et la compétence « Maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public » à Morbihan Energies.

Notre commune souhaite maintenant transférer à Morbihan Energies la compétence "Maintenance de l'Eclairage public".

Les conditions techniques, administratives et financières d'exercice par Morbihan Energies de la maintenance des installations d'Eclairage public sont **détaillées dans le projet de Contrat.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le transfert au syndicat départemental d'énergies du Morbihan de la compétence « Maintenance des installations de réseaux d'éclairage public » (en complément de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public » qui a déjà été transférée par la commune à Morbihan Energies).
- **Approuve** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de cette compétence telles que définies dans le projet de contrat ci-après annexé.
- **Prend acte** que la commune reste propriétaire de la totalité des ouvrages d'éclairage public qu'elle met à disposition de Morbihan Energies.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes, notamment le contrat pour l'exercice de la maintenance de l'éclairage public ci-après annexé et tous documents relatifs à ce transfert de la compétence.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

Christine MANHÈS détaille le rapport du SIAEP sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2023.

2024-12-08 Acquisition véhicule service technique

Acquisition d'un véhicule type camion-benne NISSAN pour les services techniques. Ce véhicule vient en remplacement du Partner Peugeot.

Montant du véhicule : 24 000 € avec reprise du Partner : 2 000 €.

Ce véhicule sera équipé du triflash AK5 classe 2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Valident l'acquisition du véhicule NISSAN pour un montant de 22 000 € et la pose de kit triflash et kit de balisage pour un montant de 1 369.80 €.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

Questions diverses

Le conseil est informé de la réception de courriers de remerciement de la MAM Rêve d'enfant ainsi que l'Association Sport et Nature pour la subvention octroyée par la mairie.

Le tour de Bretagne passera sur la commune le mardi 29 Avril 2025.

Christine MANHÈS fait part aux membres du Conseil, du travail fait sur la phase correction des cartes du MOS 2021 (Mode d'Occupation des Sols), carte qui répertorie les espaces consommés (non considérés comme agricoles, naturels ou forestiers) et les espaces naturels et forestiers. Cette cartographie est réalisée pour l'année 2011 et l'année 2021. Un bilan est à faire pour connaître les évolutions de consommation entre Août 2021 et 2024. Cette étape permettra d'avoir une évaluation plus juste des terrains considérés agricoles, forestiers et naturels consommés à ce jour et d'adapter les futurs documents d'urbanisme aux surfaces consommables définies par le SRADDET et octroyées à Questembert communauté pour la période 2021-2030.

Point Marché bâtiment communal : 23 dossiers ont été adressés : lors de l'ouverture des plis le 3 décembre dernier, une première sélection a été faite. La CAO se réunira le 18 décembre pour les auditions, le choix de l'architecte sera validé au prochain conseil en janvier.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la mairie, une consultation des entreprises va être faite, nous attendons les documents de Morbihan Energie.

Lors des réalisations dans le cadre du projet « c'est mon patrimoine 2024 », une sculpture d'une loutre a été réalisée par Mr Paul Langlais de Plessé, l'ensemble du Conseil Municipal décide de lui adresser un bon d'une valeur de 50 euros (box...)

Morbihan Energie accompagne les communes pour qu'elles puissent s'équiper d'objets connectés pour le suivi de leur bâtiment. L'accompagnement se traduit financièrement par une aide de 7 000 euros par commune. Les membres du Conseil souhaitent avoir plus de précisions sur le nombre d'objets subventionnés et les coûts de fonctionnement.

Projection du document sur la plateforme Voisins Vigilants, Monsieur le Maire explique que ce dispositif peut être mené entre les particuliers (entièrement gratuit) et/ou la commune (abonnement payant). La commune n'est pas dans l'obligation d'y adhérer.

Christine MANHÈS informe les membres de la pose d'un container de collecte des biodéchets pour les habitations qui n'ont pas de jardin, sur la place du « Souvenir Français » à partir de début 2025. Le bac sera géré par Questembert Communauté.

Une première réunion « cybersécurité » a eu lieu le 10 décembre dernier, sur les outils informatiques de la mairie, médiathèque, garderie... avec l'adjudant CRAPSI de la Gendarmerie du Morbihan. Un premier inventaire a eu lieu, des pistes vont nous être remises pour améliorer la gestion de notre système informatique et éviter les cyber-attaques.

Fête des lumières, organisée par l'école et les parents d'élèves, le 20 décembre à partir de 19h devant la salle JDB. Les bougies seront allumées des bénévoles et les l'association des Aînés. Les enfants et les habitants pourront assister à un spectacle de pyrotechnie et parcourir un chemin illuminé.

Terrain ZH 37 : la commune souhaitait faire l'achat de ce terrain pour le futur projet de construction du bâtiment périscolaire. Le terrain a été mis en vente depuis un an pour une somme de 117 000 €, les domaines avaient été sollicités et avaient émis une valeur de ce terrain à 30 000 euros (avec désamiantage d'un bâtiment sur ce terrain). La commune a proposé un prix de 60 000 euros. Malgré plusieurs relances, aucune réponse à notre proposition. La commune s'est tournée auprès de la Préfecture pour demander des précisions sur l'acquisition par une collectivité d'un bien immobilier mis en vente pour un projet d'utilité public. Monsieur le Maire informe les membres qu'il va falloir faire un choix sur le terrain définitif d'implantation du projet au prochain conseil.

Lecture du courriel de Monsieur Guillemot, concernant la terrasse du restaurant.

Dates à retenir

- Conseil Municipal le 7 janvier 2025
- Vœux samedi 18 janvier 2025 – 10h30
- ~~Commission finances le 21 janvier 2025~~ reporté le 4 février 2025

**La séance est clôturée à 15
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2024_12_01 à 2024_12_08**

Le Maire D. BONNE 	Le Secrétaire de Séance C. MANHÈS 
---	--